

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

U-cloud Try & Win

5 prix d'une valeur de 6 mois de souscription gratuite U-cloud

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1

TELINDUS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 81-83, Route d'Arlon, à L-8009 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.669 (ci-après « Telindus ») organise un jeu concours U-cloud Try & Win, se déroulant du 19 juin 2013 au 19 juillet 2013.

1.2

Ledit jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

1.3

TELINDUS met en jeu, à l'occasion de l'ICT SPRING 2013 :

- 5 lots de 6 mois de souscription gratuite au service U-cloud de Telindus chacun, comprenant la réservation mensuelle d'1 Unité de calcul CU (2,6Ghz CPU + 1,7GB RAM), 50 Unités de stockage SU (50GB), 1 adresse IP publique et 400 Unités de trafic Internet NU (400GB). Toutes consommations dépassant les ressources réservées ci-dessus seront facturées mensuellement sur base des tarifs publiés sur le site www.telindustelecom.lu.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DU JEU

2.1

Ce jeu est porté à la connaissance des personnes ayant un accès valide au stand Telindus pendant l'ICT SPRING 2013, les 19 et 20 Juin 2013.

2.2

Pour participer au tirage au sort des lots, il suffit aux personnes intéressées de se rendre au salon de l'ICT Spring afin de s'inscrire en ligne sur le stand Telindus du 19 juin 2013 dès 8h30 jusqu'au 20 juin 2013, à 18h30 et de respecter les étapes suivantes :

1. s'enregistrer à l'adresse suivante, sur le site www.telindustelecom.lu en remplissant le formulaire d'inscription et en y indiquant toutes les informations demandées, et pour autant que lesdites informations soient valables ;
2. accepter sans réserve le présent règlement du jeu concours ; et
3. Tester la plateforme U-cloud en se connectant au service pendant la période d'essai des 15 jours ouvrables.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exception des personnels de la société organisatrice ou du groupe de la société organisatrice, des personnels des sociétés participantes au jeu et personnels des sociétés ayant collaboré à son organisation ou sa création et les membres de leurs familles en ligne directe.

2.3

Afin de participer au tirage au sort, toute personne accédant valablement au salon de l'ICT SPRING les 19 et 20 juin 2013, doit se présenter au stand Telindus présent à l'ICT SPRING 2013 et enregistrera sa participation par le biais de bornes mises à disposition, en remplissant et validant impérativement tous les champs du formulaire accessible par l'onglet « Try and Buy » de la plateforme en ligne U-cloud sur le site www.telindustelecom.lu.

L'inscription est gratuite et donne droit après validation de tous les champs du formulaire à 15 jours ouvrables d'essai, comprenant la réservation mensuelle d'1 Unité de calcul CU (2,6Ghz CPU + 1,7GB RAM), 50 Unités de stockage SU (50GB), 1 adresse IP publique et 400 Unités de trafic Internet NU (400GB), à partir de la date de validation de la demande d'inscription de la plateforme U-cloud en ligne sur le site www.telindustelecom.lu.

Toute participation au jeu concours incomplète ou validée hors délai sera considérée comme nulle. En cas de contestation, seul le formulaire d'inscription renseigné par le participant fera foi.

2.4

Lors de la période d'essai précitée, Telindus se réserve le droit de procéder à une vérification de l'utilisation du compte d'essai U-cloud du participant, notamment des services permettant le déploiement d'une machine virtuelle, la création d'une règle de redirection de port et l'utilisation de trafic réseau Internet. Telindus décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui est faite de ce compte U-cloud, ainsi que relativement à toute donnée ou information qui transiterait ou serait stockée sur ce service. L'utilisation des services de la plateforme U-cloud par le participant se fera sous sa responsabilité exclusive et dans le strict respect des législations applicables.

L'offre U-cloud est uniquement réservée aux professionnels, à l'exclusion des consommateurs, au sens des Directives de l'UE, l'enregistrement de la participation nécessite de renseigner un numéro TVA valide et une adresse email valide sous un nom de domaine associé à la société à laquelle se rattache le participant.

2.5

Telindus effectuera un tirage au sort le 12 Juillet 2013 et 5 gagnants seront désignés.

ARTICLE 3 : LOTS

3.1

5 participants tirés au sort seront primés par le lot suivant : 6 mois de souscription gratuite U-cloud, valable du 19 Juillet 2013 00h00 au 19 janvier 2014 23h59.

Chaque lot comprend :

La réservation mensuelle de ressources IT suivantes : 1 Unité de calcul CU (2,6Ghz CPU + 1,7GB RAM), 50 Unités de stockage SU (50GB), 1 adresse IP publique et 400 Unités de trafic Internet NU (400GB). Toutes consommations dépassant les ressources réservées ci-dessus seront facturées mensuellement sur base des tarifs publiés sur le site www.telindustelecom.lu.

Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions. Le solde des unités réservées non utilisées pendant le mois n'est ni reporté ni restitué.

3.2

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

4.1

5 gagnants seront désignés lors du tirage au sort effectué après la clôture des participations et fermeture du salon ICT SPRING 2013, sera effectué par des représentants de la société organisatrice et aura lieu au siège social de Telindus le 12 juillet 2013.

4.2

Les gagnants seront informés par email via l'adresse qu'ils auront eux-mêmes communiquée dans le formulaire d'inscription, un bon de confirmation leur sera adressé. Ils seront tenus de confirmer leur lot en renvoyant le bon de confirmation ainsi communiqué ainsi qu'une copie du mail gagnant à l'adresse postale suivante : Telindus, BP 39 L-8001 Strassen, jusqu'au 19 juillet 2013, cachet de la poste faisant foi.

Passée cette date, le lot ne pourra plus être réclamé. En aucun cas Telindus ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci ou de tout autre incident pouvant survenir lors de la mise en œuvre des services.

ARTICLE 5 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

5.1

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devrait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

5.2

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis. L'attribution des lots ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Les lots ne peuvent être ni cédés, ni transférés, ni apportés, même partiellement à un tiers, sous

quelque forme que ce soit. Dans tous les cas où Telindus se verra contrainte d'annuler les gains, aucun dédommagement ne sera alloué à la personne concernée.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION

6.1

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat.

6.2

Le gagnant autorise, par sa seule participation et sans droit quelconque à compensation, l'utilisation de ses noms et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce jeu concours, qui seront éventuellement publiés par la société organisatrice.

La société organisatrice traitera les données personnelles communiquées conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée.

6.3

Les participants au présent jeu concours acceptent d'être régulièrement informés des jeux concours et autres démarches promotionnelles de Telindus et marquent leur accord à être contactés à ces fins par téléphone et / ou email. Ils peuvent s'opposer, sans frais et sur simple appel ou lettre adressée au service clientèle référencé ci-dessous au point 7.3.

ARTICLE 7 : DIVERS

7.1

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

7.2

Aucune contestation ne sera recevable 10 jours calendaires après la clôture de ce jeu concours.

7.3

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite à l'adresse :

Telindus SA (Try&Win), BP 39 L-8001 Strassen.